

COLLEGE JULES FERRY  
1, avenue Jules Ferry  
BP 38  
17260 GEMOZAC

**ACTE ADMINISTRATIF**  
**N° C02 / 2014**

A - acte ne relevant pas de l'action éducatrice  
B - acte relevant de l'action éducatrice  
C - acte budgétaire

**Le Conseil d'Administration** Convoqué le 06/02/2014  
S'est réuni le 20/02/2014 à 18 heures  
Nombre de membres composant le conseil : 24  
Quorum atteint en début de séance : 17  
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 17

Après avis de la commission permanente réunie le  
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85 du 30 août 1985 modifié)

OBJET précis :

**COMPTE FINANCIER 2013 : AFFECTATION DES RESULTATS**

CONTENU DE LA DECISION :

*Vu la loi 83-663 modifiée du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'Etat*  
*Vu le décret N°85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement*  
*Vu la circulaire de 31 août 1985 fixant les conditions de mise en place des conseils d'administration et des commissions permanentes*  
*Vu la circulaire du 27 décembre 1985 précisant les compétences, le fonctionnement, le régime juridique des actes, l'organisation financière et comptable des établissements publics locaux d'enseignement*  
*Vu le décret N°90-978 du 31 octobre 1990 modifiant le décret 85-924 du 30 août 1985*

Après l'exposé de la situation du Fonds de roulement, le Conseil d'Administration approuve l'affectation des résultats comme suit:

compte 10681 = - 8 332,74 €  
compte 10687 = + 707,10 €

Soit un résultat global de - 7 625,64 € comprenant les amortissements réels 6 096,73 €.  
L'Incapacité d'Autofinancement (IAF) s'élève à - 1528,91€ (-7625.64+-6096.73)  
Le Fonds de roulement au 31/12/2013 s'élève à 77 407,61 € soit 73,29 jours de fonctionnement.

RESULTATS DU VOTE    voix POUR: 17    voix CONTRE:0    ABSTENTIONS:0

		Nombre d'exemplaires
<b>La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmise à</b>		
A - Acte relatif au fonctionnement de l'établissement - service académique des actes financiers - IA 16 -		1
B - Acte relevant de l'action éducatrice - Monsieur l'Inspecteur d'Académie 17 D.G.F.		1
C - Acte budgétaire - service académique des actes financiers - IA 16 - - Monsieur le Président du Conseil Général D.C.B.D.		1 1

Accusés de réception en date du: 25/02/2014

Publié le: 25/02/2014

Fait à Gémozac, le 21/02/2013

Certifié exécutoire le 25/03/2014

La Présidente du Conseil d'administration

C. BORNERT

Le Principal

COLLEGE J. FERRY  
GEMOZAC